



Votants : 81  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 30 novembre 2018  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 11 décembre 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 décembre 2018

### SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Jérôme BALOGÉ, Christelle CHASSAGNE à Christine HYPEAU, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Eric PERSAIS, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBALT (décédé), Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C29-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2018  
Date de réception préfecture : 18/12/2018

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 DECEMBRE 2018**

### **SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER**

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le service commun de gestion des systèmes d'information à la CAN a été créé en octobre 2018 par la fusion des directions des systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort.

Dans le contexte de gestion antérieure de la Ville de Niort, cette dernière conventionnait avec le Syndicat des Eaux du Vivier (S.E.V.) pour assurer des missions de prestations de service informatiques. Cette prestation de service était délivrée car le S.E.V. ne disposait ni des compétences ni des moyens pour assurer cette mission.

Afin de poursuivre la mission antérieure exercée par la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais doit poursuivre cette mission.

A cette fin, il est proposé de conclure une nouvelle convention de prestations informatiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le S.E.V dont les modalités détaillées sont présentées en annexe. Cette convention prend la suite de la convention actuelle entre le S.E.V et la Ville de Niort qui arrive à échéance au 31 décembre 2018.

La DSI assurera les missions suivantes :

- L'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du Système d'Information du Syndicat des Eaux du Vivier ;
- La prise en charge dans la limite de ses compétences, des projets informatiques lancés par le SEV en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service ;
- La maintenance, la gestion quotidienne et l'assistance aux utilisateurs dans l'exploitation des applicatifs.

En contrepartie le SEV versera à la Communauté d'Agglomération du Niortais un montant dont les modalités de calcul sont définies dans la convention.

Cette convention est passée pour une durée de un an renouvelable trois fois à compter du 1er janvier 2019.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention de prestations informatiques entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le SEV,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 81  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jean BOULAIS**

**Vice-Président Délégué**